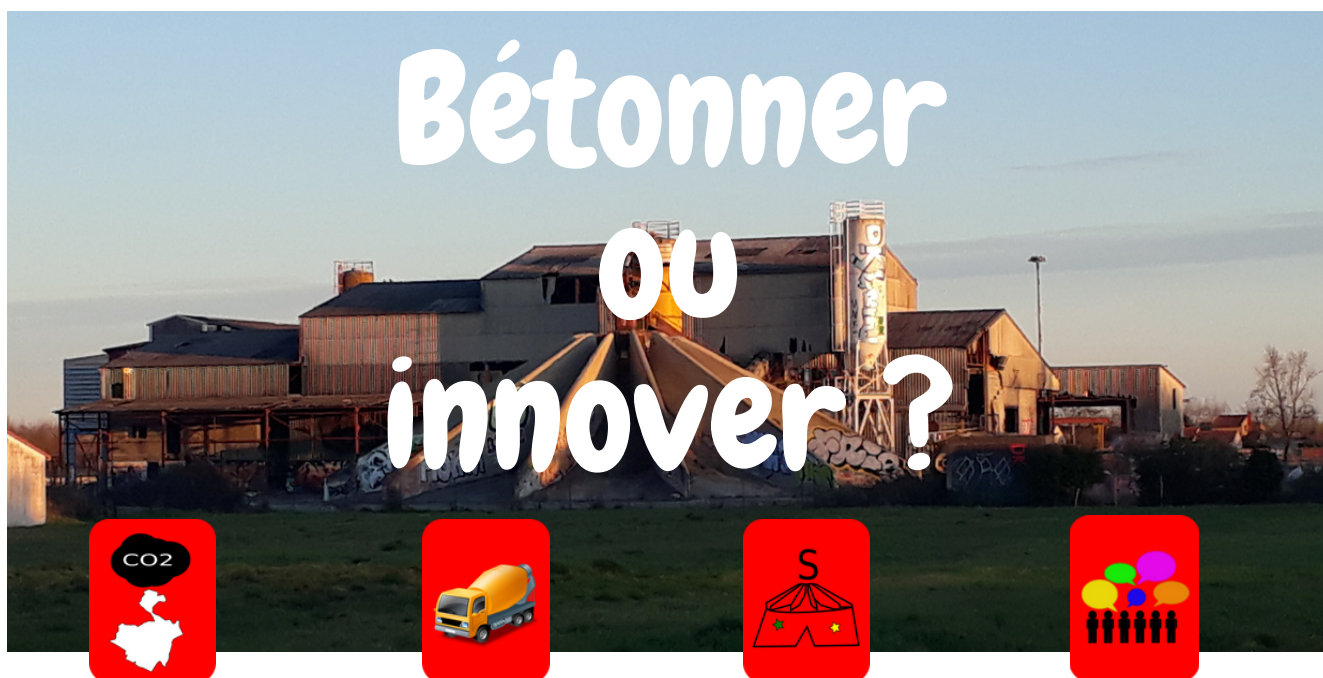


... parce qu'on ne nous dit pas tout dans les publications officielles de la mairie



Bilan carbone
Que fait la mairie ?

Le projet Ampère
9 ha de plus bétonnés !

La Sabla
Quel avenir ?

Le tour du quartier
Le Nebout

La Sabla : deux projets face à face

Bonna Sabla était une usine de regards en béton à la sortie sud de la ville, sur la route de Cugnaux. L'établissement a été fermé il y a de nombreuses années et est devenu ce qu'on appelle une friche industrielle. Progressivement, le site a été réinvesti par de nombreux artistes, principalement de street art. C'est aujourd'hui une véritable fourmilière culturelle. L'équipe majoritaire a décidé de transformer cet espace de 10 hectares en nouveau "quartier cœur de ville". Une grande concertation a été lancée auprès de la population pour connaître son avis et ses aspirations pour l'avenir de ce quartier. Elle a suscité un véritable engouement et le résultat de ce travail mené par le cabinet *La Capitainerie* est foisonnant d'avis et de propositions.

Le maire et son équipe nous ont dévoilé LEUR projet au travers principalement d'une maquette qui nous semble très éloignée des résultats de l'enquête. En résumé, on nous propose près de 500 logements, quelques commerces, un tiers-lieu (espace de réunions) et une grande école maternelle et élémentaire de 14 classes avec un centre de loisirs et un gymnase. Au-delà du site industriel de 10 hectares, c'est un grand quartier de 60 hectares, principalement agricoles et naturels, que la municipalité nous propose de convertir en centralité urbaine où la nature devra reculer pour laisser, une fois de plus, la place aux immeubles, parkings et voiries.

Mais récemment, tous les élus ont reçu un dossier qui présente un autre projet. Cette proposition, portée par un collectif majoritairement d'artistes, est très orientée vers une requalification culturelle et sociale de l'ancienne usine. Nous vous présentons en pages intérieures les deux projets, celui de la mairie et celui du collectif *Terre Blanche*.

Suite en page 3

1PACT est tiré à 10 000 exemplaires pour un coût de 500 € environ. Il nécessite des dizaines d'heures de travail et de distribution bénévoles. **Il se veut proche des Plaisançois pour réinformer, proposer et tenter d'éclaircir des questions** non traitées par la mairie. Sollicitez-nous, nous ferons de notre mieux pour vous répondre.

N'hésitez pas à nous rejoindre en adhérant à ACT ou en faisant un don sur le site <http://atelier-citoyen.org/adhesion-a-lassociation-act/>



Lotissement industriel Ampère : un projet de "renaturation naturelle"

Lors du conseil municipal du 1er juin 2021, l'équipe majoritaire devait répondre à une question relative à la réouverture de la RD 24 (la route de Pibrac), fermée dans le cadre du projet de centre commercial Val Tolosa abandonné depuis. Cette réouverture, attendue par une grande majorité de Plaisançois, n'est pas au programme de la majorité.

Nous apprenions alors, par la bouche du maire, que la rue Ampère, « qui pour l'instant est un cul-de-sac », allait être prolongée pour "remplacer très avantageusement la RD 24 pour la traversée entre la RD 82 et le Bd P. et M. Curie ». Et ce, à l'occasion de la construction du **lotissement industriel** Ampère.

Ce dernier anéantirait **9 ha d'espaces naturels**, en contradiction totale avec le principe du zéro artificialisation nette. En effet, c'est actuellement un grand pré qui appartient à la société FTO (associée à Unibail dans le projet Val Tolosa). Ce terrain, qui jouxte l'emplacement autrefois prévu pour le centre commercial, est traversé par un corridor écologique et héberge des espèces naturelles protégées.



Avant

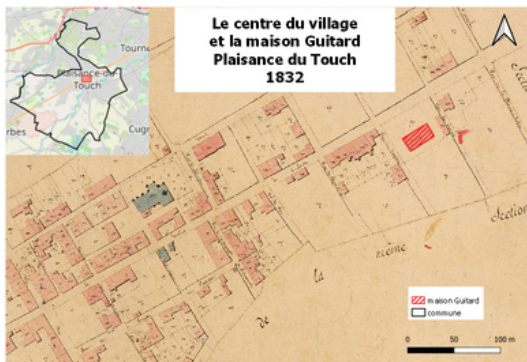


"Renaturé"

Le promoteur a demandé un permis d'aménager pour y construire des hangars et de vastes parkings à camions. La mairie défend ce projet de « **renaturation naturelle** » (SIC !), comme indiqué dans une délibération du conseil municipal.

Les habitants, consultés lors de l'enquête publique, ont massivement détaillé leur **opposition** dans **79 des 81 contributions déposées**. Pourtant, le rapport de la commission d'enquête conclut sur un « avis favorable » sans réserve. Nous pensons qu'une enquête publique était supposée refléter l'avis des citoyens.

Encore un exemple d'interprétation particulière du terme « démocratie ».



Le centre du village
et la maison Guitard
Plaisance du Touch
1832

Maison Guitard : le patrimoine de la commune abandonné

Carte d'identité :

835 m² (sans compter les dépendances)

Située au 56, avenue des Pyrénées, entre la rue de la Juncasse et la rue du Cantou Caout

Histoire :

Déjà présente sur le **cadastre de 1832** (en rouge sur le plan), elle a été acquise par la mairie en 2006 pour un coût de **680 000 €**.

Un bien communal pour quoi faire ?

Mai 2017, dans un article du SPOT sur les "projets qui se feront si Val Tolosa se fait", il est question de la Maison de l'Image et du Son dans ce bâtiment. "Ce lieu sera dédié à la création et à la formation autour des métiers du cinéma et de la musique. Le financement (3 M€) sera assuré par une fondation liée à la réalisation de Val Tolosa."

Donc onze ans après l'avoir achetée, la mairie avait envisagé un avenir pour cette bâtisse. Mais après de longs et coûteux procès, le projet Val Tolosa a été déclaré illégal par la justice et le maire a abandonné l'aménagement de la maison Guitard.

La perte d'un bien du patrimoine historique de la commune

Juillet 2019, dans un article du SPOT, la mairie annonce la revente de la propriété à un opérateur privé (qui pilotait Val Tolosa) pour en faire une résidence sénior d'une capacité de 60 places.

Objectif annoncé : faire de la plus-value et éviter à la commune d'engager des travaux importants, notamment sur la toiture. La façade serait gardée, à la demande de l'architecte des Bâtiments de France, et le parc ouvert sur l'avenue des Capelles resterait public.

Et aujourd'hui ?

Déjà en 2019, l'opposition s'insurgeait contre ce projet de revente d'un bien communal au secteur privé.

Le 1er juin 2021, les élus minoritaires de la liste Plaisance Citoyenne posent une question en conseil municipal sur l'état de délabrement de la maison Guitard. Le maire Philippe Guyot répond que "le dossier est encore en instruction, dès que je peux signer je le ferai avant que ça ne s'écroule". Le 14 décembre 2021, même question, et réponse évasive : "le permis de construire a été accordé mais des négociations sont en cours avec l'aménageur afin de finaliser la vente".

La maison s'écroule, la façade ne va pas tarder à suivre le même chemin : le promoteur pourra alors tout raser sans contrainte architecturale et financière...

La Sabla : deux projets face à face (suite de l'édito)

Projet proposé par le maire et son équipe

L'essentiel est un développement d'**habitat dense** : 434 logements dans la première étude, répartis sur environ 25 immeubles de 4 étages.

Le porteur du projet est la société Green City qui a racheté le site industriel à l'entreprise Bonna Sabla.

La commune rachètera le foncier nécessaire pour construire l'école et les services municipaux.

Une convention de transfert sera signée entre la mairie et le promoteur pour la cession des voiries et réseaux qui deviendront domaine public.

L'école sera construite à la place de l'ancienne usine. D'un côté l'école maternelle, de l'autre l'école élémentaire. Entre les deux, les espaces communs (cuisine, administratif, préaux et cours).

Un **gymnase** sera bâti à 250 m au sud de l'école.

Les deux grandes halles (600 et 300 m²) seront transformées en centre de loisirs.

A l'emplacement des anciens bureaux de l'usine, seront construits des **espaces de services** (associations, services municipaux). Une **grande halle** (850m²) sera construite auprès du centre de loisirs et hébergera diverses activités (tiers-lieu, marché, expositions culturelles, etc.). Un **bâtiment de 850 m²** aura son rez-de-chaussée affecté à des professionnels de santé.

Les rez-de-chaussée de deux bâtiments d'habitations seront dédiés à des **commerces, sur 450 m²**, soit l'équivalent d'un tiers des commerces de Saint-Nicolas I, au centre-ville.

Les équipements de services publics, l'école, le centre de loisirs et le gymnase seront **majoritairement financés par la collectivité**. Le promoteur participera au financement et la commune fera appel à des subventions de la Région et du Département. Il restera **plusieurs millions d'euros à la charge du contribuable plaisançois** : ce sera le grand projet de la mandature 2020-2026.

Projet présenté par le collectif d'artistes Terre Blanche

Le collectif est installé et reconnu depuis de nombreuses années à Saint-Lys et participe régulièrement à des projets culturels de cette commune.

L'approche des artistes est différente : partis du rapport de la **concertation** de La Capitainerie, ils ont réfléchi, avec un urbaniste, à une proposition qui reprendrait les principales **attentes des habitants**. Le projet est essentiellement culturel et social.

Concrètement, il occuperait une partie seulement (40%) de l'espace de l'ancienne usine. Il allierait des **installations permanentes et pérennes, à des activités et évènements temporaires**. Le parti pris d'une grande **sobriété financière** permettrait de conjuguer ce projet avec d'autres, dans le cadre très contraint des finances de la commune, et d'envisager un démarrage rapide des études.

La présence des artistes sera pérennisée par la construction **d'ateliers** et de **résidences d'artistes** avec également des espaces communs. L'innovation sera privilégiée avec des habitats alternatifs imaginés autour des structures en béton abandonnées sur le site. Un **grand chapiteau** accueillera des spectacles, expositions et festivals.

D'autres espaces originaux seront aménagés pour des expositions artistiques et l'accueil professionnel dans un **tiers-lieu, un média lab* et un fab lab****.

Un espace **guinguette** créera l'attractivité et la convivialité d'un lieu où l'on aime se rendre. L'attrait du site sera complété par un **lieu de vente alternatif** (circuits courts et produits locaux). Un traitement tout particulier sera réservé à la renaturation du site. Des arbres et des végétaux seront plantés pour réintroduire la biodiversité. Des espaces land-art partagés seront mis à disposition des habitants pour leur permettre de se réapproprier le lieu et de participer à sa réhabilitation.

**média lab : espace collaboratif de diffusion d'informations (blog, radio...)*

***fab lab : mise à disposition du public de toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.*

Un groupe de Plaisançois réfléchit au futur de la Sabla. Pour le contacter : uneautresabla@gmail.com

BILAN CARBONE : pour le maire, c'est non !

Le climat se dégrade et on sait pourquoi : l'activité humaine génère trop de gaz qui s'accumulent dans l'atmosphère et la réchauffent en empêchant la chaleur de sortir, comme dans une serre, d'où leur nom : gaz à effet de serre (GES).

Parmi eux, le gaz carbonique est critique car il reste longtemps en altitude.

Il s'en dégage dès que nous brûlons un produit contenant du carbone : du charbon, du pétrole, du gaz naturel, du bois... ou encore du plastique, qui n'est rien d'autre que du pétrole transformé. Réduire les émissions de carbone maintenant est impératif si nous voulons éviter aux générations futures de vivre dans un monde apocalyptique (chaleur intense, sécheresses, guerres climatiques, pénuries alimentaires...).

Du fait de **leur ancrage dans le territoire**, les **communes** restent le maillon le plus important pour **réduire les émissions de GES** : rénovation des bâtiments, outils de suivi des consommations d'énergie, plan mobilité, critères environnementaux pour les achats publics et bilan carbone sont autant d'outils et de mesures qui permettent aux communes de participer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Parmi tous ces outils, **le bilan carbone est facilement réalisable** : il consiste à calculer l'ensemble des émissions de GES émis par la commune dans ses activités. Les résultats de ce bilan servent à élaborer un plan d'action pour réduire l'impact du service public sur la production des GES mais aussi au niveau national pour avoir une vision globale et détaillée des besoins en rénovation énergétique, sur le contenu de la commande publique et des familles d'achats les plus émettrices de GES. Si toutes les villes du territoire français faisaient cette démarche, la **connaissance précise des sources émettrices des GES** faciliterait la mise en place d'actions efficaces pour les réduire.

Pourtant l'équipe municipale majoritaire de Plaisance-du-Touch a décidé de ne pas faire de bilan carbone annuel, sous prétexte qu'elle n'y est pas obligée par la loi...

Le tour du quartier

Dans chaque numéro d'1PACT, nous présentons un quartier de Plaisance, vu par ses habitants. Aujourd'hui, le quartier du Nebout, ses atouts et ce qui pourrait être amélioré.

Le quartier du Nebout est un quartier tranquille où l'on ne relève pas d'incivilité. Il est situé à 2 km du centre-ville de Plaisance, près de Fonsorbes.

Il y a un ramassage scolaire pour les écoliers et collégiens, mais pas pour les lycéens. Une petite navette serait plus écologique avec un gain de temps substantiel.

Un des arrêts de bus n'est pas du tout adapté : les enfants attendent à moitié sur la route. Il a été amélioré il y a deux ans, mais ce n'est pas encore optimal.

Enfin, il manque un espace pour les enfants qui jouent souvent sur la route.



Il n'y a **pas de trottoir** sur un des deux côtés de la route, puis sur les deux. Les personnes âgées hésitent à s'y promener. Une pétition avait été déposée pour y remédier, mais il n'y a pas eu de suite. Il aurait été opportun, lorsqu'il en était encore temps, de réserver une emprise pour la construction d'une piste cyclable.



L'installation de la fibre a facilité le télétravail et le suivi des cours par les lycéens et les étudiants lors des confinements. Depuis plusieurs années, les fossés sont nettoyés assez régulièrement, ce qui évite que le chemin ne soit fréquemment inondé comme cela était le cas auparavant.

C'est un quartier idéal pour les habitants autonomes en déplacement mais plus embêtant pour les personnes âgées et les jeunes qui n'ont pas forcément les moyens de se déplacer.

INFOS

L'association ACT vous propose un atelier sur l'avenir du site de la Sabla, ouvert à tous, le 2 février à 19 h 30, à la salle des fêtes de Monestié. Venez nombreux !

Contacts :

Sur FB :

www.facebook.com/AtelierCitoyenduTouch

Sur notre site : atelier-citoyen.org

Adhésion (10 € / 15 €) à l'association Atelier Citoyen du Touch (ACT), sur le site atelier-citoyen.org



La route principale est **étroite** et bordée de fossés assez profonds. Les voitures roulent trop vite. Le ralentisseur n'est d'aucun secours. On a retrouvé plusieurs fois des voitures dans le fossé, notamment lorsque la route est verglacée. Comme de plus, l'éclairage est rare et de faible intensité, la nuit, on ne voit les piétons et les cyclistes qu'au dernier moment.

"Je ne laisse pas ma fille y circuler à vélo de nuit," nous dit un riverain.



.....

+ d'habitants, - de services

Depuis de nombreuses années, Plaisance subit une course aux programmes immobiliers. Sur l'ensemble de la commune, depuis les dernières élections municipales, les projets collectifs en cours, planifiés ou qui viennent juste de se terminer représentent **près de 1 400 nouveaux logements**, en comptant les 500 appartements prévus sur le site de la Sabla. A cela s'ajoutent les constructions de maisons individuelles privées qui fleurissent dans tous les jardins !

Dans le même temps, les infrastructures publiques ne suivent pas. Pour preuve : les cinq écoles de la ville sont toutes **saturées** et les effectifs ne cessent d'augmenter. En septembre 2021, la commission Enfance de la mairie nous apprenait que le nombre d'élèves était passé de 2 121 en 2020 à 2 165, avec une baisse en maternelle, mais une forte hausse en élémentaire, obligeant à l'ouverture de deux nouvelles classes.

Cet accroissement de la population, **programmé et voulu**, est couplé à différentes révisions du Plan local d'urbanisme (PLU).

Pourquoi une majorité se lancerait-elle dans une course effrénée à la construction de logements ?

Une conséquence certaine de l'accroissement de la population d'une commune est une autre augmentation, celle de l'indemnité du maire qui est majorée de 1 000 € bruts par mois, une fois franchie la barre des 20 000 habitants.

Evolution sur 30 ans (cherchez l'erreur) :

1991 : 10 000 habitants, 5 groupes scolaires, 1 IME, 1 collège, 0 lycée
2021 : 20 000 habitants, 5 groupes scolaires, 1 IME, 1 collège, 0 lycée